

Prise en charge de dépenses du Syndicat mixte des communes riveraines du barrage de Villerest liées à l'évacuation et au traitement de déchets flottants accumulés sur les berges de la retenue suite aux forts débits de mai 2013

Par délibération du 21 novembre 2013, le Bureau de l'Etablissement a décidé : « D'octroyer, par voie de convention, une subvention de 15 000 € au Syndicat mixte de la retenue du barrage de Villerest, correspondant aux dépenses engagées par le Syndicat pour la location et le transport de bennes de déchets, afin de collecter et d'évacuer les flottants accumulés sur les berges à la suite des événements de risque de crue du mois de mai 2013. »

Cette décision a été prise à la demande du SMRBV qui avait indiqué, par courrier du 26 juin 2013, avoir dû engager une dépense à hauteur de 15 000 € pour « la location et le transport de bennes de déchets, non budgétée ».

Les dépenses exposées par le SMRBV dans sa demande de paiement du 29 janvier 2014, complétée par le courrier du 15 mai 2014, sont indiquées dans le tableau suivant :

Poste de dépense	Montant en € TTC
Location de bennes	706,68
Transport de bennes	1 152,00
Traitement de déchets	11 144,53
Location télescopique JCB	456
Frais de personnel	3 445,20
TOTAL	16 904,41

Cela comprend les dépenses réelles 2013 et 2014 (déchets stockés sur site, restant à évacuer).

Il apparaît que la demande de paiement actuelle ne correspond pas pour une grande partie à la demande initiale, vu que le montant total du poste de dépense « location et transport de bennes » n'est que de 1 858,68 €.

Afin de permettre la prise en charge des dépenses liées au traitement des déchets et aux frais de personnel qui ont finalement été identifiées par le SMRBV, il est proposé de modifier la délibération de novembre dernier, le montant total de la subvention de 15 000 € restant inchangé quant à lui.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.